RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



LE PÔLE HANDICAP

Corinne Schaffner, Directrice

ÉDITORIAL

L'année 2022 marque le mi-parcours du CPOM signé début 2020. Le bilan fait avec l'ARS, le 15 septembre 2022, a mis en évidence que sur les huit objectifs inscrit dans le CPOM, sept sont atteints.

Le seul objectif qui reste en cour de réalisation est « l'organisation de la scolarisation des enfants en situation de polyhandicap ». Afin de réaliser ce projet, qui nous tient à cœur, nous avons répondu à l'appel à manifestation d'intérêt portant sur la création d'Unités d'Enseignement Externalisées pour Elèves Polyhandicapés.

Notre Association se donne les moyens d'innover, d'oser de nouvelles expérimentations, d'apporter des réponses adaptées, et c'est avec le soutien des pouvoirs publics, des bénévoles, des partenaires et des donateurs que nous continuerons à accompagner chaque jeune au plus près de ses besoins en respectant ses droits.

Je remercie les cheffes de services du Pôle Handicap, ainsi que les professionnels pour leurs investissements et le travail fourni tout au long de cette année.

ACTIVITÉ

Concernant la transformation de l'offre en lien avec la nouvelle autorisation, nous n'avons, à ce jour, pas réussi à respecter les quotas demandés par l'ARS.

La nouvelle autorisation du 16 octobre 2020 a octroyé, à notre établissement :



Pour l'nternat:

Une capacité de 19 places d'internat de semaine soit 231 jours d'ouverture annuel.

En 2020, l'EEAP internat accueillait 24 jeunes, mais en trois ans nous enregistrons seulement 3 admissions contre 12 sorties définitives :

- · 1 réorientation en IME service DI
- 5 pour rapprochement familial
- 4 cretons pour un établissement pour adultes
- 2 décès

Aujourd'hui, le service internat de semaine ne compte plus que 15 jeunes et nous n'avons aucune notification en attente.

En 2022, l'activité réalisée à l'internat est de 3 874 journées pour un prévisionnel de 4 169 jours. Le différentiel négatif, de moins 295 jours, s'explique par la sous activité faite durant l'année ainsi que de nombreuses absences pour hospitalisation.

<u>La place d'accueil temporaire</u> a été occupée 220 jours, sur 365 jours, en 2022.

Pour l'accueil de jour :

Une capacité de 17 places et avec l'accord de l'ARS, nous accueillons 20 jeunes. Nous comptons trois notifications sur liste d'attente.

L'activité réalisée est de 3 295 journées pour un prévisionnel de 3 359 jours. Le différentiel négatif, de moins 64 jours s'explique, malgré la suractivité faite durant l'année, par la grande fragilité des jeunes accueillis :

- 74 jours d'absence / COVID et cas contact
- 144 jours d'absence / maladies (autre)
- 31 jours d'absence / hospitalisation
- · 336 jours d'absence / fatigabilité

Nous constatons également des absences en lien avec les congés des parents qui ne correspondent pas aux temps de fermetures du service, soit 101 jours d'absence.

LE RAPPORT MEDICAL

L'établissement a fortement été impacté, début d'année par le virus de la Covid et fin d'année par le virus de la grippe.

Le suivi médical a été assuré et la totalité des consultations annuelles obligatoires et opérations ont été réalisées tout au long de l'année.

Le suivi dentaire par « Handident » est proposé à tous les usagers de l'EEAP.

Pour les TSA:

Une capacité de 8 places en accueil de jour.

L'activité réalisée est de 974 journées pour un prévisionnel de 1581 jours. L'important différentiel négatif, de moins 607 jours est en lien avec les difficultés que nous avons eu pour obtenir des notifications pour ce service d'accueil de jeunes TSA,

Ce point de difficulté a été clarifié avec la MDPH et le service est complet (8 enfants) à partir de janvier 2023.



Pour 2022 on comptabilise pour l'EEAP:

- 2 interventions chirurgicales
- 11 hospitalisations soit 105 jours

A ce jour nous n'avons toujours pas trouvé de kinésithérapeute pour l'accompagnement des jeunes. Nous travaillons avec des kinés libéraux volontaires qui malheureusement n'arrivent pas à couvrir les besoins en prises en charge.

FAITS MARQUANTS

Développement du travail en partenariat

Accompagner des personnes en situation de handicap nécessite d'avoir la connaissance de ce public ainsi que toutes les compétences permettant de répondre à leurs besoins. Pour permettre aux jeunes qui nous sont confiés d'avoir le projet personnalisé en adéquation avec leurs besoins et capacités, les établissements ne peuvent plus se contenter de leur force vive.

L'EEAP a construit un maillage fort avec des partenaires qui vont permettre une cohérence et une optimisation de l'accompagnement de chaque enfant.

Le Pôle Handicap s'est rapproché du Centre Ressources Polyhandicap Grand Est (CRPGE) dont la création s'inscrit dans le volet polyhandicap de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale et est devenu membre de son COPIL ainsi qu'établissement Relais pour le Haut-Rhin.

En lien avec l'élaboration du projet de scolarisation pour les jeunes présentant un polyhandicap, le partenariat avec l'éducation nationale s'est renforcé durant l'année.

Notre objectif étant de faire évoluer les pratiques professionnelles, des partenariats ont également été réfléchis avec différents services et établissements.

De plus, les jeunes grandissant les liens, les échanges d'expérience et les apports ont aussi été riches et divers avec les structures accueillant des adultes polyhandicapés autour de temps festifs, rencontres, retours d'expériences....

Mise en oeuvre du plan d'action de l'évaluation interne

Un plan d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement a été élaboré et mis en œuvre au PH. Pour rappel, l'évaluation interne correspond à une auto-évaluation. À l'issue de ce diagnostic partagé, les points à valoriser sont mis en avant et les éléments d'amélioration précisés. La phase diagnostic permet de dresser un état des lieux mais elle n'a de sens que si elle s'accompagne ultérieurement de la mise en place d'un plan d'action.

Même si l'évaluation reste une obligation règlementaire, elle permet de dynamiser les équipes et de les impliquer dans les adaptations à mener pour assurer le service rendu aux usagers. Elle est un dialogue partagé des points forts et faibles de la qualité des interventions et de l'activité délivrées par l'ensemble de l'établissement.

Afin de s'assurer de l'efficacité et de l'appropriation de la démarche par l'ensemble des professionnels, l'équipe de Direction du PH a décidé de constituer des groupes de travail, dans la volonté de réunir un nombre de professionnels le plus large possible afin de disposer d'un panel de points de vue. Au sein des groupes de travail, la stratégie retenue fut une expression libre à partir des points soulevés par le référentiel.

Réorganisation de l'accompagnement "soignant" pour l'EEAP

L'état de santé de la personne polyhandicapée nécessite une prise en charge médicale globale, multidisciplinaire, coordonnée et cohérente. La situation de polyhandicap rend très complexe la prévention et la prise en charge des soins médicaux courants, urgents et programmés, rendus nécessaires par la fragilité de ces personnes tout au long de leur vie.

Dans le cadre de l'évolution de la qualité de l'accompagnement des jeunes qui nous sont confiés, une réflexion de fond a été mise en place incluant l'équipe de Direction ainsi que les professionnels. Ce travail s'est basé sur la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre ainsi que sur le décret n°2021-980 du 23 juillet 2021 - art. 1 relatif à la réalisation de certains actes professionnels par les infirmiers et d'autres

professionnels. Il en a découlé une complète réorganisation de l'équipe infirmière (IDE):

- Augmentation du temps IDE de 140%
- Augmentation du temps de présence des IDE sur la journée
- · Réécriture et adaptation des procédures



Elaboration du Projet Associatif et du Projet d'Etablissement

Le Projet Associatif de l'Association Résonance, impulsé par le Conseil d'Administration et la Direction générale, a été élaboré en collaboration avec les administrateurs et les professionnels des pôles de l'Association. Soutenus par des intervenants extérieurs, la production finale de cet écrit a été présentée de manière collégiale à tous en juin 2022.

De façon à poursuivre la dynamique de formation chez Résonance et afin de répondre à l'un des axes stratégiques, un parcours de formation a commencé à être dispensé aux professionnels cadres dans un premier temps. Un des modules sera animé en 2023 par des cadres des différents pôles formés à cet effet, pour tous les professionnels de Résonance.

En parallèle, la réactualisation du projet d'établissement s'est organisée en groupe de travail de janvier à octobre 2022, sous la conduite de la Directrice et des Cheffes de service. Le groupe démarche qualité du PH a traité, lors de ses rencontres bimensuelles, le plan d'action du projet 2017/2022. L'état des lieux et les projections de chaque fiche action ont posé les jalons pour l'écriture du projet d'établissement à venir. Ensuite, d'autres réflexion. groupes de composés professionnels du pôle, ont travaillé sur les différents thèmes du projet, notamment sur les prestations éducatives. le partenariat l'accompagnement des familles. Le projet 2023/2027 réactualisé et enrichi de nouvelles fiches-action visant à améliorer le fonctionnement la qualité de et l'accompagnement des usagers, a été validé par le CA en novembre 2022.

Elaboration du Conseil de la Vie Sociale (CVS) 2022/2024

Le Conseil de la Vie Sociale est obligatoire lorsque l'établissement assure un hébergement ou un accueil de jour continu dans le médico-social. Mais au-delà de cette obligation, c'est un partenariat qui nous tient à cœur et qui a permis la construction de plusieurs projets. Le CVS a été défini par la loi du 2 mars 2002 dans l'objectif de permettre aux personnes accompagnées d'exprimer leurs besoins et

attentes au sein d'une instance dédiée. Le mandat de trois ans du dernier CVS a pris fin début d'année et un nouveau CVS a été mis en place le 14 mars 2022. Il se compose de :

- · 8 représentants des personnes accueillies
- · 4 représentants des personnels
- · 1 représentant du Conseil d'Administration
- La Directrice

Elaboration d'un projet autour de la scolarisation des enfants en situation de polyhandicap

Le droit à l'éducation pour tous est un droit fondamental. Une réelle réflexion autour de la scolarisation et de l'inclusion est inscrite dans les valeurs de l'EEAP et nous portons ce projet depuis 2019. Nous nous devons de permettre aux enfants polyhandicapés d'avoir un accès à tous les services publics et privés ouverts à l'ensemble de la population, tout en leur proposant un accompagnement adapté.

Toute personne présentant une difficulté ne peut être réduite ni à son trouble, ni à sa maladie, ni à son handicap et doit être reconnue dans sa singularité et ses potentialités. Le but d'une scolarisation en milieu ordinaire, dans une classe adaptée, est de trouver dans l'espace école un environnement favorable au développement des jeunes, complémentaire aux prises en charge thérapeutiques et éducatives qu'ils peuvent avoir en individuel ou en ESMS.

En 2022, le pôle handicap a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une UEEP (Unité d'enseignement à destination des

enfants polyhandicapés) sur le Haut-Rhin,

Le cadre de l'école, par le biais de son projet pédagogique et du projet personnalisé de scolarisation de chaque élève, pourrait mettre en corrélation un programme scolaire adapté qui réponde aux compétences et capacités des jeunes polyhandicapés.

Le projet de l'UEEP vise à offrir un statut d'élève au jeune en situation de polyhandicap et de lui permettre de participer à la vie de l'école.



PROJETS ET PERSPECTIVES

- Mise en œuvre de l'évaluation de la qualité;
- Transformation de l'offre et optimisation de l'accueil des usagers ;
- Elaboration d'un projet autour de la scolarisation des enfants en situation de polyhandicap;
- Mise en place du nouveau dossier informatisé de l'usager ;
- Portes ouvertes au Pôle Handicap;
- Mise en place des parcours de formation Résonance;
- Mise en œuvre du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du CVS;
- Réalisation d'indicateurs portant sur la qualité d'accompagnement et l'efficience des actions mises en place.



10 chemin des Confins, 68124 Logelbach, France

Tél: 03 89 27 04 01

Email: info@resonance.alsace

www.resonance.alsace